

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 14 juin 2023

N° 49

**Objet : Demande de subvention  
FNADT pour la création d'un  
poste de chef de projet « action  
cœur de Ville »  
Modification du plan de  
financement**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

### Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

### Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte  
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Étaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

### Étaient excusés :

|                     |                 |                        |               |
|---------------------|-----------------|------------------------|---------------|
| BASSET Françoise    | FLORES Sylvain  | PIERRISNARD Jacqueline | SEVENIER Jean |
| BERTRAND Philippe   | JOUVES Marc     | PROUST Brigitte        | UGHETTO Wendy |
| BOURJAC Jean Marie  | LAQUET Laura    | RICHAUD Véronique      |               |
| EYMARD Max          | MULLER Emmanuel | RISSO Gilbert          |               |
| FIGUIERE Marie José | PELESTOR Michel | SAVORNIN Béatrice      |               |

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur KUHN Francis, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Ville de Digne-les Bains a été labellisée Action Cœur de Ville en 2018 parmi 222 Villes moyennes en France. Le programme vise à reconquérir et redynamiser le centre-ville par la mise en place d'actions opérationnelles qui s'articulent autour de 5 axes : l'habitat, le développement économique, la mobilité, la mise en valeur de l'espace public et l'accès aux équipements et services. Son projet de revitalisation s'est formalisé dans une convention multi partenariale, portée par Provence Alpes Agglomération, signée en septembre de la même année pour une durée de 5 ans.

En raison de la crise sanitaire qui a retardé la mise œuvre des projets, les conventions sont prolongées jusqu'en 2026. Les axes de travail et les modalités de ce prolongement ont été annoncées en fin d'année 2022.

Le gouvernement a annoncé une nouvelle enveloppe de 5milliards supplémentaires grâce aux concours de l'Etat et des partenaires financiers : CDC Habitat/Banque des Territoires, Action Logement et Anah.

En complément des axes du programme 2018-2022, les priorités de cette deuxième phase sont les suivantes :

- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire
- Accroître l'accompagnement des villes pour relever le défi de la transition écologique et prendre en compte les enjeux des quartiers de gare et entrées de ville
- Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Sur cette première phase, ce sont plus de 10 Millions d'euros de projets qui ont été présentés et financés. L'attractivité économique, touristique et résidentielle du cœur de ville de Digne-les-Bains est un enjeu fondamental pour l'attractivité globale de l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est pourquoi l'annonce de ce prolongement jusqu'en 2026 est une réelle opportunité.

Dans la perspective de poursuivre cette dynamique Cœur de Ville jusqu'en 2026, dans une optique d'efficacité, un travail plus soutenu de coordination et d'animation s'avère indispensable afin d'être en capacité de mobiliser les financements qui seront proposés. Le recrutement d'un chef de projet sur une période de trois ans permettra à la ville et l'agglomération d'atteindre ces objectifs. Pour mémoire, le périmètre d'actions cœur de ville est étendu à plusieurs secteurs à enjeu dont notamment les Thermes et le Musée promenade. Le secteur de la gare routière est également concerné.

Le coût annuel de ce recrutement est estimé à 45 000 euros. Une subvention FNADT à hauteur de 80% peut être sollicitée.

Le 8 février 2023, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la demande de subvention FNADT pour l'année 2023 selon le plan de financement présenté ci-dessous :

| Origine du financement | Montant total en euros | %   |
|------------------------|------------------------|-----|
| ETAT FNADT 2023        | 36 000                 | 80  |
| PAA                    | 9 000                  | 20  |
| TOTAT                  | 45 000                 | 100 |

Finalement, une demande portant sur les trois années s'avère possible garantissant un financement sur le coût global du projet. Ainsi il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le plan de financement suivant :

| Origine du financement | Montant total en euros | %   |
|------------------------|------------------------|-----|
| ETAT FNADT 2023        | 108 000                | 80  |
| PAA                    | 27 000                 | 20  |
| TOTAT                  | 135 000                | 100 |

Il est proposé :

- D'approuver le plan de financement modifié portant sur les trois années du programme action cœur de ville
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2023 et les suivantes jusqu'en 2026.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

**27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230614-49\_14062023